

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux : 9 présents / 11 voix

Présents : MM. Christine Chaffard, Philippe Bolzoni, Didier Chaffard, Gilbert Chatel, Nadia Chatel Louroz, Philippe Gevaux, Fabrice Magreault, Eric Pagnod, Marc Sintès.

Excusées : Mme Patricia Lopez Luiset (procuration Christine Chaffard), Mme Christine Reignier (procuration Marc Sintès)

Absents : M. Angelo Parisi, M. Pierre-Henri Mossuz

Le conseil municipal valide le PV du conseil municipal du 2 mars 2020 et désigne M. Marc Sintès secrétaire de séance.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour le point suivant : autorisation précaire d'utilisation d'une parcelle communale par Mme RAGUET. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Actualisation de la PVR – route du Môle

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 21 avril 2011 qui instaurait la PVR (Participation pour Voirie et Réseau) pour le réaménagement de la route du Môle. La participation demandée était de 16.53 € par m² desservi et que celle-ci serait actualisée en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Un permis d'aménager, se situant dans le périmètre de la PVR, a été délivré le 19 juin 2017. Il y a donc lieu d'actualiser le montant de la PVR.

Vu les indices de la construction du 2^{ème} trimestre 2011 et du 4^{ème} trimestre 2019, la participation par m² est de 18.36 €. Celle-ci s'élève à 121 469.76 € pour les parcelles soumises dans le cadre du permis d'aménager.

Le coût des travaux (trottoir, réseaux d'eaux pluviales, eau et eaux usées, éclairage public) qui doivent être réalisés par la commune est estimé à 269 956.80 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'actualisation des montants de participation à 18.36 € le m².

2) Convention de servitude avec ENEDIS au lieu dit Chez Dametaz

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de servitude proposée par ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne électrique sur la parcelle B 3029 au lieu dit Chez Dametaz.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la convention de servitude,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention.

3) Autorisation précaire d'utilisation d'une parcelle communale par Mme RAGUET

Suite à la signature de l'acte d'échange le 23 juin 2020 et à la demande de Mme RAGUET, il y a lieu de laisser, à Mme RAGUET, la possibilité de transférer ses plantations de la parcelle A 4398 jusqu'à la fin 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Donne son accord,
- Dit que cet accord se fait sans indemnité de part et d'autre.

4) Divers

Mme le Maire informe le conseil municipal des travaux réalisés ou en cours sur la commune à savoir :

- Enfouissement de la ligne HTA Faucigny / St Jean de Tholome
- Enfouissement de la fibre optique
- Travaux de réfection des routes

- Pose d'une borne à incendie à La Fléchère qui avait été accidentée et pose d'une borne à incendie à l'école pour être conforme aux mesures de sécurité
- Enrobés à l'école
- Pose de 2 écluses à Savernaz
- Visite de la Direction Départementale des Territoires pour vérifier les travaux réalisés sur l'impluvium afin d'obtenir les subventions. Ces travaux ont permis de remplir l'impluvium.